



Contrat de cat-sitting

Dans le présent document, est appelé :

- « Propriétaire », le propriétaire du ou des chats
- « CatSitter », la personne qui aura l'animal ou les animaux en charge

Protocole d'Accord entre les soussigné(e)s :

•....., Propriétaire de l'animal,
demeurant à (adresse) :
Téléphone :
E-mail :

et

• Laurence COURET, Catsitter
demeurant à (adresse) : 6 Impasse des moissons 31470 BONREPOS SUR AUSSONNELLE,
Téléphone : 06-70-08-39-92
E-mail : contact.felicoaching@gmail.com

Il a été convenu ce qui suit :

Définition du service rendu par le CatSitter

Le Propriétaire sollicite le Catsitter
à compter du jusqu'au

Le CatSitter devra prendre soin des animaux nommés ci-après :

-
-
-
-

Insérez ici une photo de votre animal



La garde aura lieu (cocher l'option choisie) :

- Au domicile du Propriétaire de l'animal

- Autre lieu (indiquez l'adresse) :

.....

Dans le cadre de sa prise en charge de l'animal, le CatSitter exercera les actions suivantes :

NB : Le rôle du CatSitter est de prendre en charge l'animal, de subvenir à ses besoins, de veiller à son bien-être et de s'assurer qu'il ne reste pas seul (ou le moins possible en accord avec son propriétaire).

Le propriétaire de l'animal peut ici indiquer tous ce qui concerne son animal (soins médicaux, habitudes alimentaires, habitudes de vie, ...) :

Personne de contact en cas d'urgence (nom, prénom, tel) :

.....

Vétérinaire de l'animal (nom, prénom, tel, adresse) :

.....

Habitudes alimentaires de l'animal :

.....

.....

.....

Habitudes de vie de l'animal :

.....

.....

Problèmes de santé éventuels de l'animal :

.....

.....

.....

Autres consigne :

.....

.....

Conditions Générale de réalisation de la Garde

Il est convenu que le propriétaire de l'animal dédommage le CatSitter de son service de garde, en lui versant la somme forfaitaire de Euros, (montant en lettres) :

Forfait choisi :

En cas d'urgence vétérinaire :

- Le CatSitter est habilité à conduire l'animal malade auprès du vétérinaire recommandé par le propriétaire de l'animal (voir plus haut - si aucun vétérinaire n'a été préalablement conseillé, il pourra être choisi par l'intervenant lui-même). Le CatSitter est donc habilité à engager les frais vétérinaires qu'il estimera nécessaire pour la bonne santé et la sauvegarde de l'animal. Les frais vétérinaires et médicaux seront intégralement remboursés au CatSitter par le propriétaire de l'animal.

- Le propriétaire de l'animal déclare être joignable téléphoniquement aux numéros suivants, durant la réalisation de la garde :

..... OU

- Le CatSitter devra obtenir un accord téléphonique du propriétaire de l'animal avant d'engager des frais médicaux (exception faite d'un danger grave encouru par l'animal, nécessitant une intervention médicale immédiate). Le propriétaire de l'animal s'engage au remboursement des frais médicaux engagés par le CatSitter.

Autres consignes spécifiques du Propriétaire en cas d'urgence vétérinaire :

.....
.....
.....
.....

Durée du présent contrat de CatSitting.

Ce présent contrat est conclu pour une période déterminée : celle-ci est précisée dans le chapitre « Définition du service rendu par le Catsitter » et exerce sa valeur de droit pour toute sollicitation du service de CatSitting postérieure à cette période de la part du propriétaire de l'animal. Le présent contrat n'est valable que pour les parties mentionnées, et est soumis au droit Français où la garde se réalise.

Fait le à, en 2 exemplaires

Faire précéder les signatures de vos noms et de la mention « lu et approuvé ».

Le propriétaire de l'animal :

Le CatSitter :

Lu et approuvé
Laurence Couret

